

## Compte-rendu GT3 Agriculture

Le 8 janvier 2016

Liste des présents :

**Julien CHARLES** – Communauté de Communes de GEVREY-CHAMBERTIN

**Cécile DIAZ** – Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne

**Gaëlle LEFEUVRE** – Communauté d'agglomération de Beaune – Animatrice de la réunion.

**Éric PETIT** – Agriculteur représentant la Chambre d'Agriculture 21

**Frédéric GIRAUD** – Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

**Thomas MAURICE** – Agriculteur représentant le GAB 21

**Lucien ROCAULT** – Agriculteur représentant la Chambre d'Agriculture 21 et les Jeunes Agriculteurs 21

**Claire THIALLIER** – DREAL Bourgogne

La réunion commence par un rappel du travail accompli sur la rédaction du DOCOB, et de son avancement. Les objectifs validés en COPIL sont rapidement rappelés également.

Les différents modes d'actions de Natura 2000 sont développés, à savoir : MAEC, contrats Natura 2000, et concertation.

L'animatrice annonce qu'un **PAEC** a été rédigé et déposé le 4 décembre pour financer la mise en place de MAEC au printemps 2016. L'animation du PAEC commencera dès que le COPIL de validation du DOCOB et de décision de la structure porteuse sera tenu.

Le budget sera validé lors de la prochaine Commission et des réunions d'information auront lieu le plus tôt possible afin d'informer au mieux les agriculteurs, cependant le planning dépend de l'organisation de la commission.

### Présentation des Mesures

La partie suivante présentait les différentes actions envisagées et le détail de chaque mesure. Chaque mesure est replacée dans le cadre des objectifs correspondants.

#### A1 – RESTAURER LES PELOUSES EMBROUSSAILLEES

##### **Mesure A1a : Restauration de pelouses embroussaillée ou colonisées par les ligneux**

**MAEC** « Pelouses à restaurer » : cette mesure paraît intéressante pour les éleveurs voulant augmenter leur surface à pâturer.

**Contrat Natura 2000** « Chantier lourd de restauration par débroussaillage »

Le problème soulevé par les agriculteurs est la difficulté à certains endroits d'avoir des parcelles pour le pâturage qui soient à proximité, et pas trop éparpillées (surtout pour certaines communes où le remembrement n'a pas été fait). Cependant l'animation Natura 2000 ne peut pas apporter de soutien au niveau foncier, surtout pour un site de cette taille.

- Le **contrat Natura 2000** d'investissements liés au pâturage sera proposé également pour faciliter le pâturage, notamment des zones loin de tout élevage.
- Le pourcentage indiqué sera remplacé par « taux de fruticée élevé »

## A2 – ENTREtenir LES PELOUSES EN BON ETAT DE CONSERVATION

### **Mesure A2a : Gestion pastorale des pelouses**

**MAEC** « Pelouses pâturées à entretenir »

Les parcelles ré ouvertes avec la mesure A1a peuvent être par la suite entretenues par le biais de cette mesure.

➤ Le **contrat Natura 2000** d'entretien des milieux par le pâturage sera rajouté à la mesure

### **Mesure A2b : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger**

**Contrat Natura 2000** : la différence avec la mesure A1a se trouve dans le taux d'embroussaillage du milieu. Ici les travaux seront légers : lisières, jeunes nappes de fruticée en cours de colonisation...

### **Mesure A2c : Gestion des pelouses par une fauche d'entretien**

**Contrat Natura 2000** : La date de fauche tardive (15 juillet) interpelle les participants mais le but du contrat n'est pas de fournir du foin de qualité, mais bien de créer les meilleures conditions possibles pour la faune et la flore. Il faut ici bien faire la différence avec une MAEC qui s'adresserait aux agriculteurs, ici le but est d'entretenir un terrain qui n'a pas forcément vocation à produire, qui peut par exemple s'adresser aux communes propriétaires de pelouses et qui veulent permettre une bonne gestion de leur patrimoine écologique et paysager.

## B1 : REDUIRE L'UTILISATION DES BIOCIDES

### **Mesure B1a : Information et sensibilisation**

Mesure de concertation. Mise en place de différents dispositifs pour permettre la réduction de l'utilisation des biocides sans mettre en péril la rentabilité des exploitations.

Sont proposées :

- des réunions d'information sur les pratiques vermifuges alternatives ➤ à faire en partenariat avec la chambre d'agriculture pour avoir un plus grand impact. La mise en place de mesures complémentaires pourront aussi être proposées – par exemple la mise en place de poteaux pour servir de perchoir aux rapaces
- la mise en place d'une charte de bonnes pratiques viticoles (avec affichage à valoriser pour la commercialisation du vin).

## B2 : DEVELOPPER DES PRATIQUES FAVORABLES AUX ESPECES EN PRAIRIES ET CULTURES

### **Mesure B2a : Gestion pastorale des prairies**

**MAEC** : « Prairies humides pâturées », « Prairies mésophiles pâturées », et « Système herbagers pastoraux ». Des précisions sont apportées sur le cumul possible des mesures localisées et systèmes (cela est possible mais sans que les mesures localisées se chevauchent avec les surfaces cibles de la mesure système). Il est précisé que les prairies humides représentent une très faible surface (une dizaine d'hectare) dans la vallée du Rhoin et de l'Ouche.

### **Mesure B2b : Gestion des prairies par la fauche**

**MAEC** « Prairies mésophiles fauchées » et « Prairies humides fauchées ». La condition de non-fertilisation est ici commentée : pourquoi est-elle présente sur toutes les mesures (pâturage et fauche) ? La réponse est double :

- 1- l'absence de fertilisation est réellement positive pour la flore et donc le milieu
- 2- il n'y a plus possibilité avec la nouvelle PAC de proposer une baisse de la fertilisation et sans

ajouter de contrainte de fertilisation, le prix accordé pour les mesures n'est pas suffisant pour rendre une mesure attractive.

#### **Mesure B2c : Mise en place de pratiques favorables à l'œdicnème**

MAEC proposée sur le plateau de Bel-Air uniquement (territoire de présence de l'œdicnème criard). La composition du couvert à mettre en place a été discuté : initialement la proposition était moitié légumineuse moitié graminée en faible densité. La composition « trèfle uniquement » utilisée dans la Vienne devrait pouvoir être déclinée par « luzerne uniquement », et la densité exacte sera déterminée avec la CA21.

#### **Mesure B2d : Protection des nids d'oiseaux patrimoniaux dans les Champs**

M. Petit, éleveur, fait remarquer qu'il ne voit jamais dans ses champs de nids de busard. Cependant le manque de données est aussi sans doute dû au manque de prospection. Ces prospections ne pourront pas s'effectuer dans le cadre de Natura 2000.

### **C - CONNECTIVITES DES HABITATS**

Julien Charles fait remarquer que les connectivités écologiques de type « trame verte et bleue » ne sont pas seulement des sujets à la mode mais sont vraiment pertinents pour la survie des différentes espèces (de faune et de flore) qui ne peuvent pas être protégés dans des « bulles » de biodiversité mais doivent pouvoir circuler entre afin de conserver des populations viables.

#### **Mesure C0 : Intégrer dans les politiques de connectivités les priorités d'action identifiées**

#### **Mesure C1a : Cartographier la trame « pelouses » pour cibler les zones d'action**

#### **Mesure C2a : Restaurer les connexions entre les zones de maillage bocager fonctionnel**

#### **Mesure C2b : Encourager la valorisation des haies hautes dans la filière bois-énergie**

#### **Mesure C2c : Développer les outils contractuels et volontaires pour favoriser la trame bocagère**

**Mesure C4a : Caractériser les vergers pour prioriser les actions** : il est remarqué que dans les anciennes haies bien conservées, il y a souvent des fruitiers. Ceux-ci peuvent aussi faire office d'habitat pour les espèces visées. Cependant ces fruitiers seront pris en compte en tant que haies et non pas vergers.

#### **Remarques supplémentaires, après présentation de l'ensemble des mesures :**

➤ Pas de remarques supplémentaires à part celles inscrites dans le Compte-rendu.

**Conclusion de la réunion** : Le prochain COPIL pour la validation du DOCOB aura lieu en mars (date et invitations par la DDT). L'animation du PAEC débutera officiellement après ce COPIL, mais des réunions d'informations auront lieu avant.